



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-097**

Domaine : 7.10 - Divers

OBJET : Centre de Stockage des Déchets Inertes : Modification des tarifs.

Vu la délibération en date du 3 octobre 2005 par laquelle le conseil municipal a fixé les tarifs des déchets;

Considérant qu'il convient de réactualiser les tarifs des déchets inertes déposé au Col du Vent Chemin de Carach à Quillan de la manière suivante :

CATEGORIE	NATURE DES PRODUITS	PRIX 2005	PRIX 2023
CAT 1	Matériaux inertes provenant de terrassement Terres Argiles Granulométrie <400mm	3.00€/T	5.90€/T
CAT 2	Gravats propres de granulométrie >400mm avec fine pierre naturelle Carrelage, Faïence Brique, aggloméré, ciment Bordure, enrobé, structure de chaussée Gravats de tranchée	5.50€/T	9.00€/T
CAT 3	Béton non ferrailé Pierre naturelle Enrochement	8.00€/T	9.00€/T

CAT 4	Gravats de démolition ferrailé Béton ferrailé Dalles ferrailées	25.00€/T	55.00€/T
PL	Plâtre en vrac ou plaques de plâtre (pas de TGAP)	38.00€/T	115.00€/T
BOIS	Bois trié de démolition et palettes	45.00€/T	97.00€/T
FER	Trié	3.00€/T	3.00€/T
ULT	Déchets inertes en mélange non valorisables		273.00€/T

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

- 1- La délibération du 3 octobre 2005 est abrogée à compter du 31 décembre 2022, d'approuver les tarifs de dépôt des déchets inertes tels que sus visés.
1-1 Dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2023.
- 2- D'inscrire les recettes en section de fonctionnement au BP.
- 3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

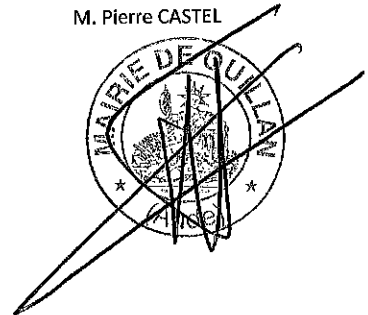
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-097**Identifiant FAST :** ASCL_2_2022-11-08T09-30-16.00 (MI240959399)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-097-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Acquisition parcelle cadastrée section AP n.192 en
partie appartenant à M. Pascal BOFFELLI.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers**Acte :** [MA-DEL-2022-097.PDF](#)

Préparé	Date 08/11/22 à 09:30
Transmis	Date 08/11/22 à 09:30
Accusé de réception	Date 08/11/22 à 09:40

Par <u>ROUJOU Carole</u>
Par <u>ROUJOU Carole</u>